

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 10

Séance du 24 avril 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 24 du
mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 17/04/2025
Date de transmission : 29/04/2025
Date de mise en ligne : 05/05/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITTMEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. FERON Jules), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), M. SAVARY Nicolas, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

12^{ème} QUESTION

Renouvellement du partenariat entre Saint-Louis Agglomération et l'association ATMO Grand Est et accompagnement à l'élaboration du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

(DELIBERATION n°2025-064)

Saint-Louis Agglomération est engagée dans un partenariat solide avec l'association ATMO Grand Est, association agréée pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air dans la Région Grand Est.

ATMO Grand Est a pour mission d'assurer la mise en place de :

- La surveillance de la qualité de l'air via un dispositif de mesure fixe : 1 station de mesures (7j/7 et 24h/24) des Oxydes d'Azotes (NOx) ;
- La prévision et l'évaluation de la qualité de l'air via un dispositif de modélisation : prévision fine quotidienne à J, J+1, J+2, J+3 des indices de la Qualité de l'Air Communaux ;
- La fourniture de livrables via la production des inventaires polluants Climat-Air-Energie avec une réactualisation annuelle ;
- La communication et la sensibilisation : participation aux manifestations environnementales, formation d'intervenants en milieux scolaires, mise à disposition de l'outil qualité de l'air sur le site web des communes, formation en qualité de l'air intérieur des acteurs des bâtiments communaux ;
- Le soutien à l'appropriation des données de l'observatoire Climat-Air-Energie ;
- La participation aux échanges organisés par la collectivité ;
- L'accompagnement à l'intégration transversale sur le territoire : promouvoir le réseau Pollin'Air, par le biais d'actions communes (communication, formation de sentinelles, etc.) ;
- La participation au Contrat de Local de Santé et aux actions Santé-Qualité de l'air.

Cette association est ainsi un partenaire essentiel pour obtenir les chiffres-clés nécessaires au Plan Climat-Air-Energie Territorial, notamment pour les consommations d'énergie, les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants, et apporte une expertise certaine autour de ces sujets.

Par conséquent, il est proposé de reconduire le partenariat existant avec l'association. A cette fin, la convention jointe en annexe de la présente délibération, et proposée pour une durée de 4 ans, définit les objectifs généraux et opérationnels, les moyens alloués et le dispositif de suivi de ce partenariat.

Le partenariat s'accompagne d'une participation financière de Saint-Louis Agglomération au fonctionnement de l'association, s'élevant à 16 690,00 € pour l'exercice 2025.

Pour les autres années, le barème de la cotisation sera fixé annuellement par l'assemblée générale de l'association, dans une volonté d'homogénéisation du montant de la cotisation des collectivités du Grand Est. Ce montant sera indiqué dans le courrier de demande de contribution au titre de l'exercice envoyé par l'association.

En complément, en 2025, Saint-Louis Agglomération a l'obligation réglementaire de réaliser son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de l'année 2024 sur la base de la nouvelle méthodologie décrétée en 2022, en intégrant les émissions directes et indirectes significatives. Pour cela, la collectivité a demandé un accompagnement supplémentaire d'ATMO Grand-Est moyennant une participation financière de Saint-Louis Agglomération de 6 138 €.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention de partenariat à signer avec l'association ATMO Grand Est telle que jointe en annexe de la présente délibération ;
- d'approuver la convention relative au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre à signer avec l'association ATMO Grand Est telle que jointe en annexe de la présente délibération ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 avril 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

